

## RALLYCIRCUIT 2019

### CONDITIONS GENERALES DE VENTES

NATIONAL (PEA)	+120 km de secteur sélectif	Tarif Préférentiel Jusqu'au 31/10/19	Tarif Standard A partir du 01/11/19
MODERNE		1000 €	1200 €
HISTORIQUE = VHC + Classic		900 €	1100€
EQUIPAGE ASAC CPR		- 200€ du tarif préférentiel jusqu'à la clôture	
Sans publicité de l'organisateur		Tarifs multipliés par 2	

NATIONAL REGULARITE	+75 km secteur sélectif	Tarif Préférentiel Jusqu'au 31/10/19	Tarif Standard A partir du 01/10/19
HISTORIQUE = VHRS		500 €	700 €
OPEN = LTRS et LPRS		600 €	800 €
ENERGIES NOUVELLES = ENRS		400 €	600 €
Sans publicité de l'organisateur		Tarifs multipliés par 2	

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT EN COURSE

**TARIF comprenant :**

- Les droits sportifs pour les compétiteurs,
- L'assurance responsabilité civile organisateur,
- La médicalisation professionnelle,
- 2 Badges nominatifs pour les Assistances
- 1 Plaque pour 1 véhicule d'Assistance (type auto, van ou camionnette)
- 1 emplacement paddock de 60m2 pour assistance
- Participation aux frais d'organisation
- Le Welcome Pack
- 1 Road-book de chaque speciale, les stickers et documents de course,
- Les Frais de dossier.

**PRICE including :**

- *sporting rights for competitors,*
- *organiser's civil liability insurance,*
- *Medicalization professional,*
- *2 pass with names of Service team*
- *1 car for Service (car or small van)*
- *1 space of 60m2 in paddock for service*
- *Organization fees,*
- *The Welcome Pack*
- *1 Road-book of each special, Rally's document*
- *Application fees.*

## DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Cette demande doit parvenir au Comité d' Organisation au plus tard le **Lundi 25 Novembre 2019**

*This entry form must reach the Organization Committee not later than **Monday November 25th***

## CHOISIR LE MODE DE PAIEMENT EN LIGNE

Sur la plateforme :

- Par virement bancaire
- Par carte bancaire

À envoyer par la poste à l'adresse suivante :

**NPO EVENTS**, Aéroport du Castellet - 3100 Route des Hauts du Camp 83330 Le Castellet – France

- Par chèque à l'ordre **NPO Events**

## IMPORTANT

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier, d'un participant sans avoir à en donner les raisons. **La date de prise en compte de la demande d'engagement ne sera effective qu'à réception du montant total de l'engagement.**

*The Organizing Committee reserves the right to refuse a driver, co-pilot or participant's entry without being obliged to give a reason. The rate for the entry will be considered only if it's accompanied by payment of the fee.*

## IMPORTANT

Les paiements seront effectués impérativement en Euro par virement bancaire ou carte de crédit.

**Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.**

NPO EVENTS n'acceptera qu'un seul et même payeur par véhicule ou team. Celui-ci devra effectuer tous les paiements aux échéances définies.

**Facturation** : Suite à l'inscription et sur demande, une seule facture sera établie aux noms et adresse du payeur reprenant l'ensemble des prestations payées à NPO EVENTS. En aucun cas NPO EVENTS ne pourra facturer plusieurs personnes ou entités pour un même dossier.

### **Refus d'engagement - forfait**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Au candidat dont l'engagement aurait été refusé
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- Le montant de frais de dossier non remboursable (100 €)
- De 0% pour les demandes reçues jusqu'au 25 novembre
- De 50% pour les demandes reçues à partir du 26 novembre inclus jusqu'aux vérifications

Les droits d'engagement versés seront remboursés au plus tard le 27 Février 2020 aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé par le Comité d'Organisation. A la suite des vérifications techniques et administratives, tout concurrent se voyant refuser le départ pour non-conformité de son véhicule et/ou de ses papiers administratifs, ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses droits d'engagement.